

Petits rappels en début de session

Sources de l'article : Marie-Josée Boudreau, SEECR du Cégep de Rimouski et le SPCSF-FEC du cégep de Ste-Foy

Adapté par Julie Bellemare, SEECV-CSQ

Signature de contrat

Avec le début de l'année scolaire, plusieurs auront à signer un contrat pour la session ou pour l'année en cours. Ce contrat comporte plusieurs informations importantes dont il est essentiel de vérifier l'exactitude pour être bien certain qu'elles reflètent votre situation réelle.

Éléments à vérifier : expérience professionnelle, scolarité reconnue, échelon salarial, type d'engagement (contrat annuel, temps plein ou partiel ou encore comme chargé de cours), durée du contrat (du 15 août 2018 au 12 février 2019 si vous êtes payés en CI) ainsi que les dispositions particulières. Les dispositions particulières mentionnent le numéro de charge que vous avez choisie, que vous devez être disponible à compter du 15 août et qui vous remplacez, le cas échéant.

Notez que les salaires indiqués sur les contrats de cette année correspondent aux échelons entrés en vigueur le 1^{er} avril 2018 (Annexe VI-1, de notre convention collective).

Par ailleurs, le changement d'échelon, pour ceux et celles qui n'ont pas atteint les échelons 17 à 20, est effectif dès le 15 août, premier jour d'engagement. Il est très facile de constater ce changement d'échelon, s'il y a lieu en observant vos relevés de paie sur Omnivox.

En cas de doute, n'hésitez surtout pas à nous contacter au Syndicat au poste téléphonique 2564.

Guide d'accueil des enseignantes et enseignants de la FEC-CSQ

Vous amorcez votre carrière dans l'enseignement? Vous enseignez déjà depuis un temps, mais c'est la première fois que vous êtes dans une institution où les membres sont affiliés à la Fédération des enseignantes et enseignants de cégep (FEC) de la CSQ? Le *Guide d'accueil des enseignantes et enseignants de la FEC-CSQ* est pour vous!

Ce document retrace brièvement l'histoire de la fédération, décrit sa structure avec ses diverses instances et comités, son mode de fonctionnement, tout en donnant de précieuses informations sur la vie syndicale, la convention collective, le calcul de la charge individuelle (CI), la répartition des tâches au sein des départements, des assurances, les droits parentaux, etc.

C'est un document éclairant plusieurs aspects incontournables de notre réalité collégiale et qui se lit aisément. On peut consulter ce document dans sa version électronique à l'adresse suivante : [Fédération des enseignantes et enseignants de CEGEP - Guides de lecture de la convention](#)

Accompagnement syndical

Vous êtes convoqué par un membre de la Direction? N'hésitez pas à demander le motif de la rencontre et veillez à être accompagné d'un des membres de votre syndicat. Cette personne sera à l'écoute et prendra des notes qui vous seront utiles par la suite. En effet, il peut s'avérer difficile de retenir les informations données, surtout si la rencontre génère des émotions, qu'elles soient positives ou négatives. Comme le dit l'adage : « Deux têtes valent mieux qu'une! ».

Congés parentaux et autres projets emballants

Vous êtes enceinte? Vous souhaitez adopter l'enfant de votre conjoint? Vous rêvez de parcourir le monde et ignorez pour quel type de congé opter? Vous planifiez un retour aux études? Il existe de nombreux droits parentaux dont vous pourriez bénéficier ou plusieurs congés pouvant être accordés. N'hésitez pas à consulter la convention collective et à venir nous rencontrer au B-104 pour mieux connaître vos droits et les différentes opportunités qui s'offrent à vous.